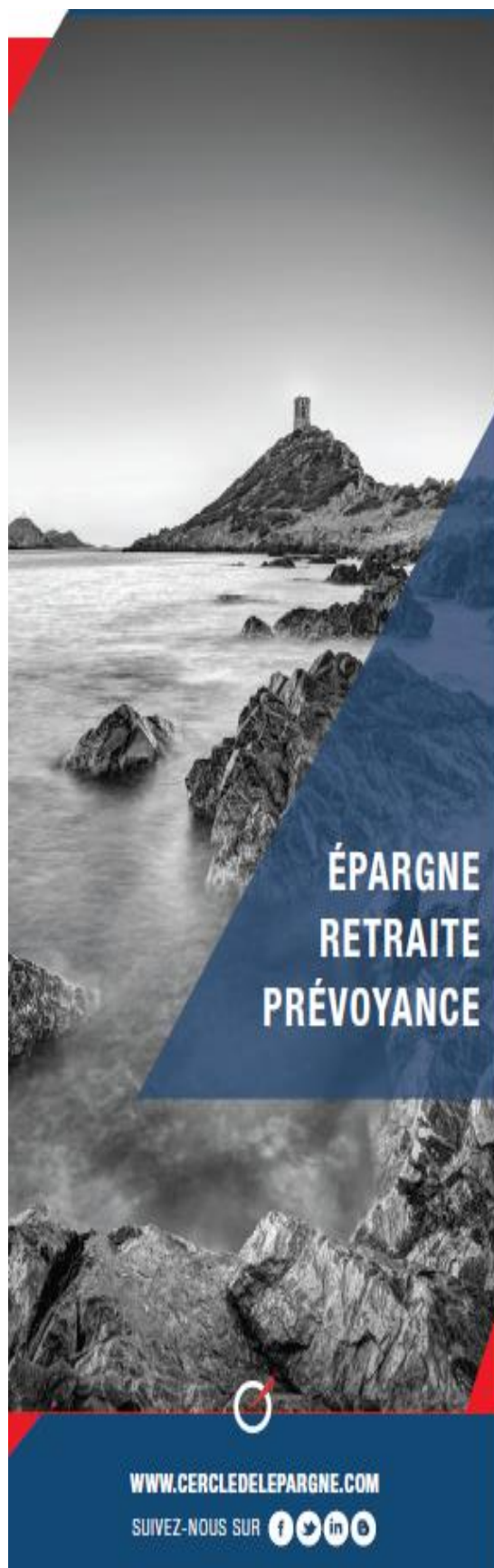




LE DOSSIER DU MOIS NOVEMBRE 2017

ÉPARGNE, RETRAITE ET PLACEMENTS

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance

104-110, Boulevard Haussmann • 75008 PARIS

Tél.: 01 76 60 85 39 • 01 76 60 86 05

contact@cercledelepargne.fr

www.cercledelepargne.com

ÉPARGNE, RETRAITE ET PLACEMENTS

PAR SARAH LE GOUÉZ, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CERCLE
DE L'ÉPARGNE

SOMMAIRE

PLACEMENTS FINANCIERS : LES ÉPARGNANTS VALIDENT LEUR ALLOCATION D'ACTIFS	03
L'ASSURANCE-VIE CONFORTE SA PLACE DE 1 ^{ER} PLACEMENT FINANCIER DES FRANÇAIS	04
LE PLACEMENT « ACTION » APPROUVÉ PAR LES DÉTENTEURS DE PEA ET LES MULTI-DÉTENTEURS	05
LE LIVRET A, UN PLACEMENT PAS SI POPULAIRE QUE ÇA !	07
LA RETRAITE, UNE BONNE RAISON POUR ÉPARGNER	08
LES ÉPARGNANTS SÉRAIENT-ILS PLUS CONFIANTS POUR LEUR RETRAITE ?	08
L'ASSURANCE-VIE UN OUTIL CLÉ POUR PRÉPARER SA RETRAITE	09
POUR AMÉLIORER SA RETRAITE, LA RETRAITE PROGRESSIVE SÉDUIT ÉPARGNANTS ET NON-ÉPARGNANTS	10
RETRAITES, LES RÉFORMES PRÉFÉRÉES DES FRANÇAIS SELON LEUR PATRIMOINE FINANCIER	12
DÉPENDANCE : LES ÉPARGNANTS D'AVANTAGE SENSIBILISÉS À CETTE PROBLÉMATIQUE	15
L'ASSURANCE DÉPENDANCE UN COMPLÉMENT NÉCESSAIRE POUR LES ÉPARGNANTS	15
LE FINANCEMENT PAR LES POUVOIRS PUBLICS DOIT RESTER LA RÈGLE	16

ÉPARGNE
RETRAITE
PRÉVOYANCE

WWW.CERCLEDELEPARGNE.COM

SUIVEZ-NOUS SUR    

ÉPARGNE, RETRAITE ET PLACEMENTS

PAR SARAH LE GOUZ, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

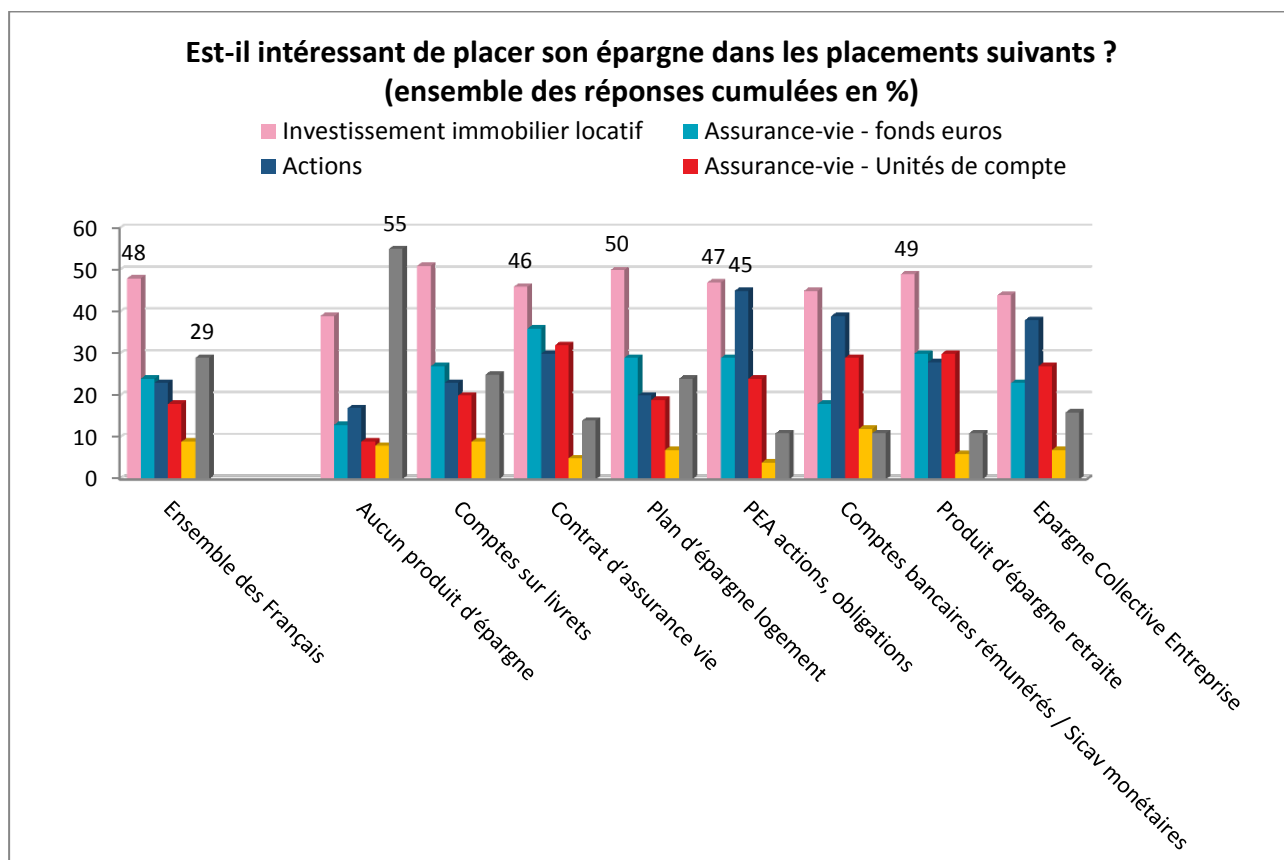
L'analyse de l'enquête 2017 Cercle de l'Épargne/Amphitéa* à travers les prismes successifs de l'âge et des revenus des ménages a permis de mieux comprendre les aspirations des Français en matière d'épargne et de retraite. Elle a également permis de mettre en avant l'importance des facteurs socio-économiques dans les choix et besoins des Français dans ces domaines.

Il convient à présent de s'intéresser au regard que portent les détenteurs de placements financiers sur leur épargne. Qu'est-ce qui guide leur choix de placements ? Comment se positionnent-ils face aux défis que nous devons relever dans les années à venir en matière de retraite et de dépendance ?

PLACEMENTS FINANCIERS : LES ÉPARGNANTS VALIDENT LEUR ALLOCATION D'ACTIFS

La perception des Français des différents produits d'épargne dépend, par définition, de ceux qu'ils possèdent. Ainsi, sans surprise, les Français ne disposant pas de produits d'épargne manifestent une grande méfiance vis-à-vis des différents placements. Ils sont 55 % à estimer qu'aucun placement n'est rentable contre 29 % pour l'ensemble de la population.

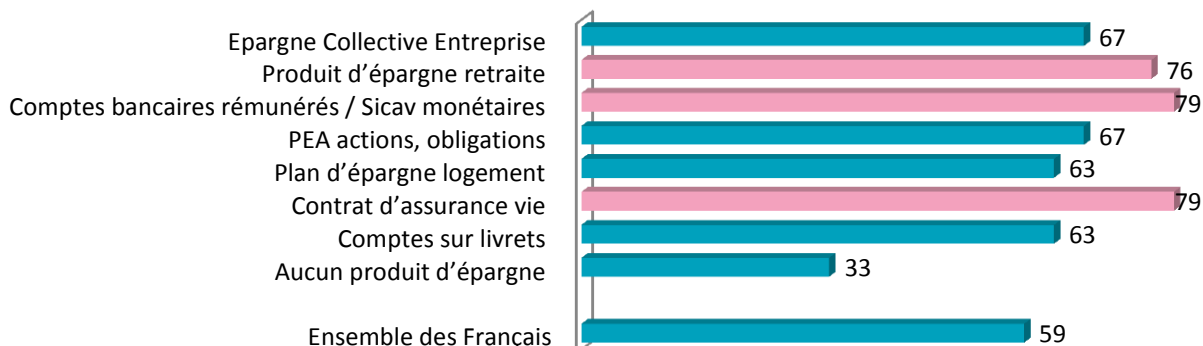
L'attachement des Français à la pierre a pour conséquence un jugement positif vis-à-vis de l'immobilier locatif qui arrive en tête des placements jugés rentables quelle que soit la nature du patrimoine financier détenu.



L'ASSURANCE-VIE CONFORTE SA PLACE DE 1^{ER} PLACEMENT FINANCIER DES FRANÇAIS

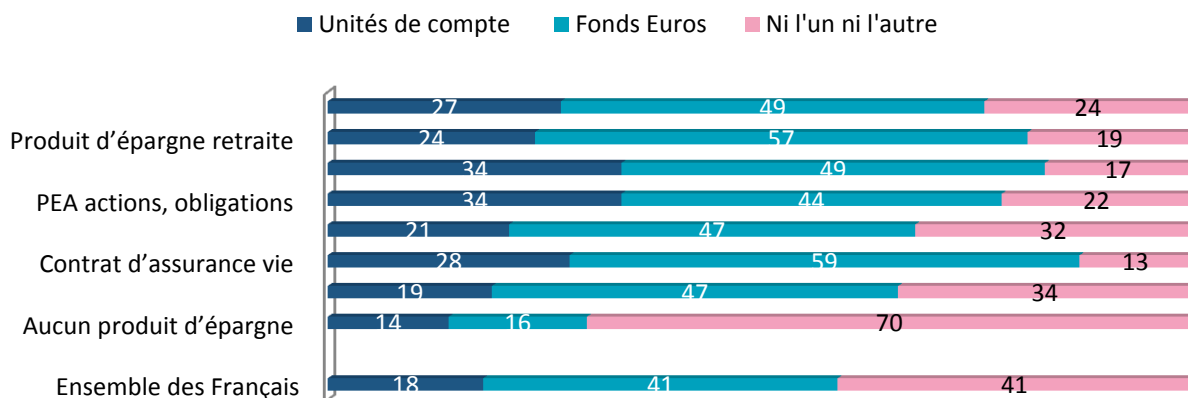
En 2017, les Français confirment leur attachement pour l'assurance-vie, malgré la baisse du rendement des fonds euros. Les résultats de l'enquête du Cercle confirment ceux de l'étude FFA/Ipsos menée en mars dernier. Près d'un jeune sur deux (exactement 48 % des moins de 35 ans), 51 % des 35-59 ans et jusqu'à 62 % des seniors de 60 ans et plus détiennent une assurance vie. En raison de sa souplesse et de ses usages multiples, il est par ailleurs validé par toutes les Catégories socioprofessionnelles. Ainsi, l'assurance-vie compte parmi ses détenteurs, 48 % des artisans, commerçants et chefs d'entreprise, 61 % des cadres, 53 % des professions intermédiaires, 46 % des employés, 44 % des ouvriers et 61 % des retraités. Exception faite des non-épargnants, l'intérêt pour l'assurance-vie est réel pour plus de six Français sur dix quelle que soit la nature du placement financier détenu. Il atteint même 79 % parmi ceux qui possèdent déjà une assurance-vie et ceux qui détiennent un compte bancaire rémunéré. 76 % des détenteurs de produits d'épargne-retraite considèrent également qu'il est intéressant de placer son épargne dans ce type de produit.

Est-il intéressant de placer son épargne dans l'assurance vie ?



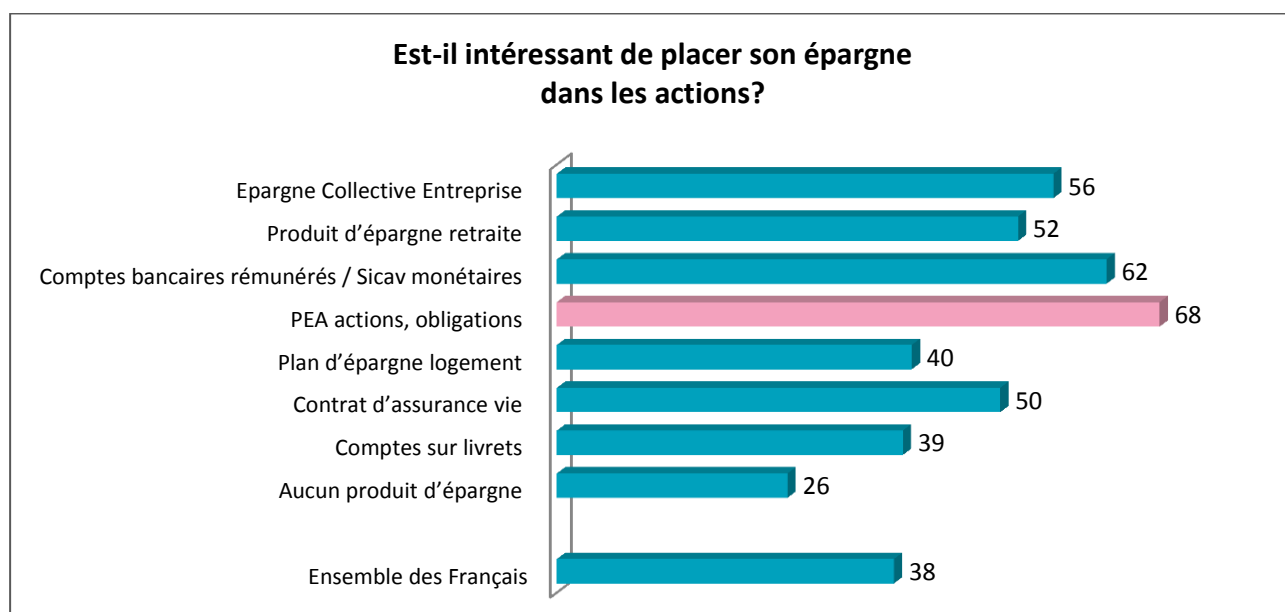
À travers l'assurance-vie, les Français confirment – grâce aux fonds euros – leur fort attachement pour la sécurisation de leurs placements. Notre enquête rejoint en ce sens, les résultats de celle de la FFA citée plus haut qui met en avant, parmi les atouts de ce produit, les garanties qu'il offre face aux incertitudes de l'avenir (cité par 67 % des sondés), et le fait qu'il soit perçu pour 65 % des sondés comme un moyen fiable et sûr d'épargner.

Sur quel support d'assurance vie souhaitez-vous investir ?

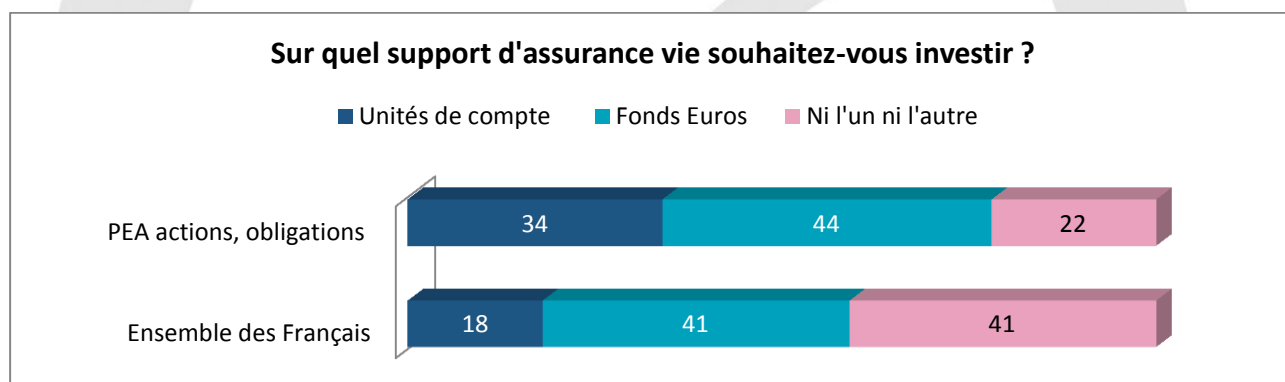


LE PLACEMENT « ACTION » APPROUVÉ PAR LES DÉTENTEURS DE PEA ET LES MULTI-DÉTENTEURS

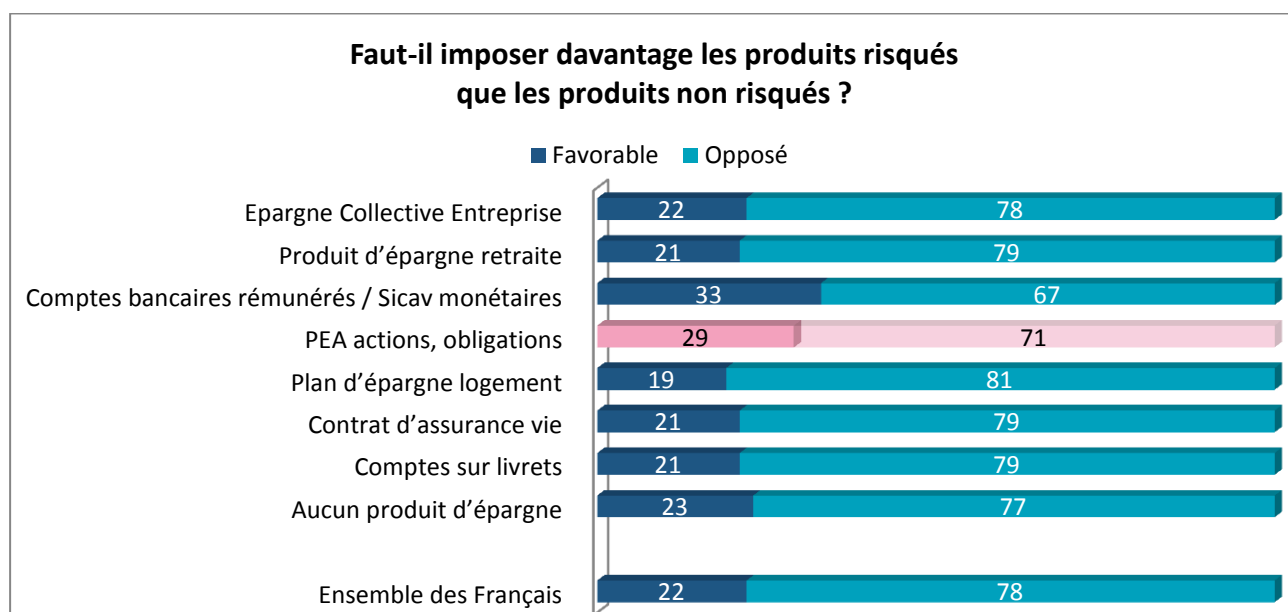
Plus de deux détenteurs sur trois de PEA jugent les actions intéressantes (68 %) contre seulement 38 % pour la moyenne des Français. De manière générale, ce sont les épargnants issus des classes moyennes supérieures voire des catégories de revenus aisées qui manifestent un intérêt pour ce placement. Ainsi on constate également que 56 % des détenteurs d'épargne collective et 52 % des titulaires d'un produit d'épargne-retraite affichent également leur intérêt pour le PEA, or ces produits sont davantage présents dans le patrimoine des cadres supérieurs et cadres dirigeants d'entreprise.



Les détenteurs de PEA sont plus ouverts à l'investissement dans les unités de compte des contrats d'assurance-vie (34 % contre une moyenne de 18 % pour l'ensemble des Français).



Les détenteurs de PEA manifestent, avec ceux des comptes bancaires rémunérés, une plus grande ouverture face à une éventuelle modulation de la fiscalité en fonction du risque avec respectivement 29 % et 33 % d'avis favorables contre 22 % pour la moyenne des Français.

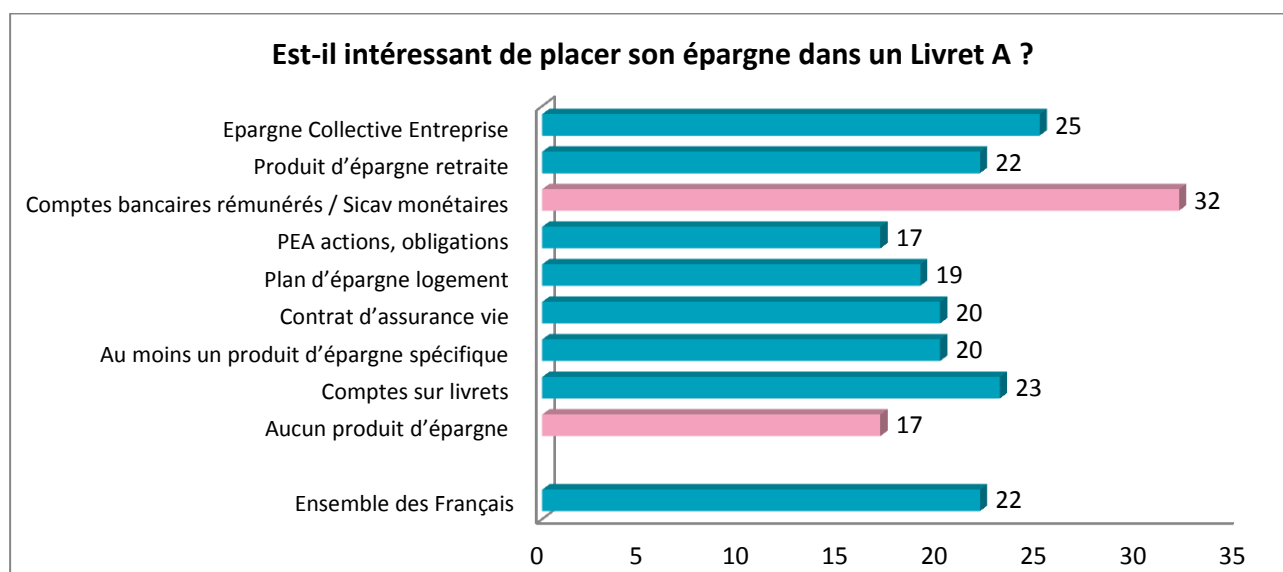


LE LIVRET A, UN PLACEMENT PAS SI POPULAIRE QUE ÇA !

Si les Français ont conscience qu'ils ne feront pas fortune avec leur Livret A (seulement 9 % de la population considérant ce placement comme rentable – cf. 1^{er} graphique), ce dernier reste, en raison de son absence totale de prélèvements, un produit d'épargne incontournable.

Selon la dernière édition du rapport de l'Observatoire de l'Épargne Réglementée, 9 % des Livrets A recensés par la Caisse des Dépôts et Consignations étaient, en 2016, proches des plafonds (supérieurs à 19 125 euros) et représentent à eux seuls 45 % des encours. Dans ce cas, il ne s'agit plus réellement d'épargne populaire.

Les contribuables se situant dans le dernier décile de revenus ont en effet compris l'intérêt de ces placements qui leur permettent de bénéficier d'une exonération fiscale totale. Aujourd'hui, un couple peut avoir, au titre du Livret A et du LDDS, 70 000 euros exonérés d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux voire davantage s'il a des enfants. 33 % des détenteurs de comptes bancaires rémunérés portent un regard positif sur le Livret A quand ils ne sont que 23 % parmi les détenteurs de comptes sur livrets, les premiers faisant généralement davantage partie de la tranche supérieure de revenus quand les derniers disposent de moyens plus modestes.



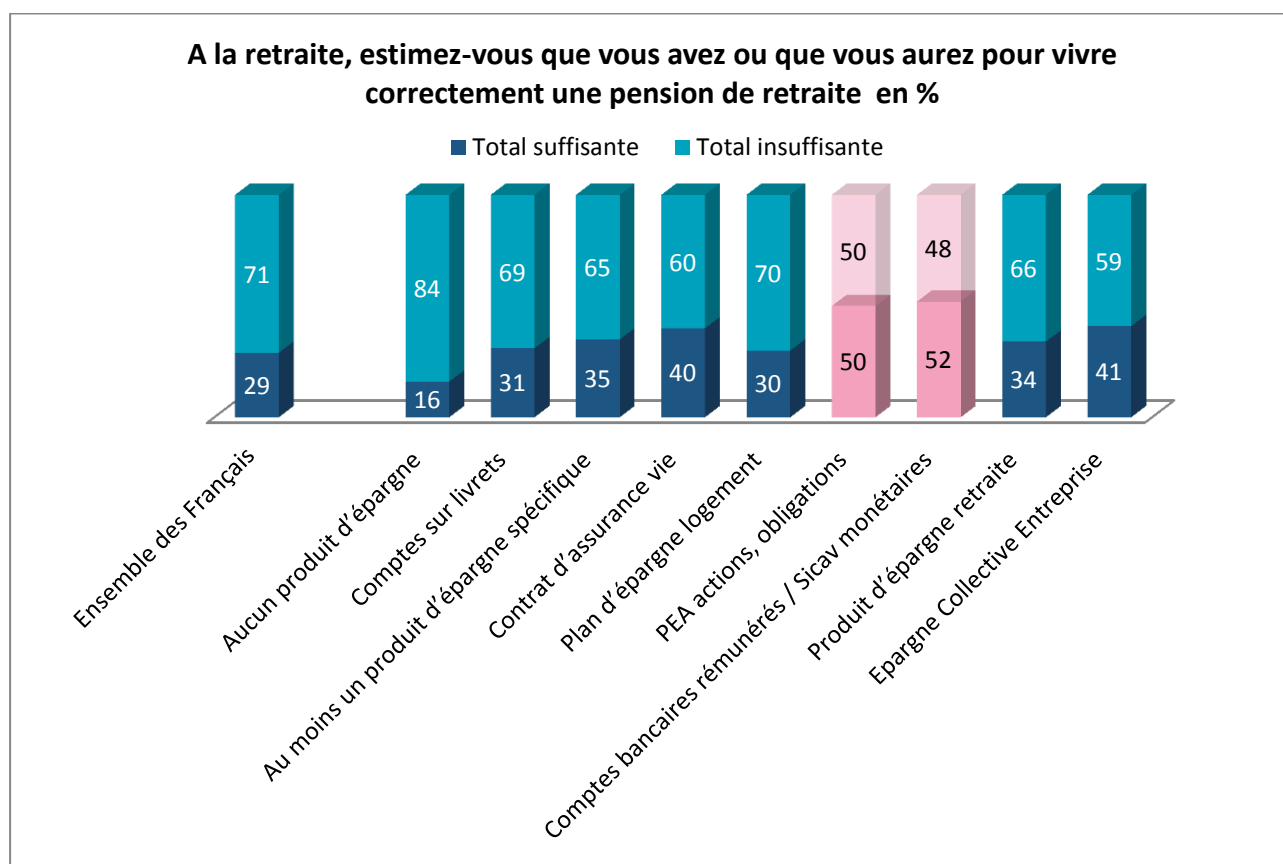
LA RETRAITE, UNE BONNE RAISON POUR ÉPARGNER

LES ÉPARGNANTS SERAIENT-ILS PLUS CONFIANTS POUR LEUR RETRAITE ?

La retraite est un sujet anxiogène pour les Français. 71 % des Français (actifs et retraités) estiment que leur pension est ou sera insuffisante pour vivre correctement.

L'inquiétude est la plus nette parmi les Français dépourvus de produit d'épargne (84 %). Les non-épargnants qui font, sauf exception, partie des ménages les plus modestes, craignent une remise en cause de leurs droits à pension et une contraction de leur pouvoir d'achat actuel ou futur. À titre de comparaison, 83 % des ménages de la première tranche de revenus pensent que leur pension, actuelle ou future, est ou sera insuffisante.

Les détenteurs de Plan d'Épargne Logement (PEL) et de comptes sur Livrets affichent des résultats proches de celui de l'ensemble de la population avec respectivement 70 % et 69 % d'insatisfaits. Ils ne sont plus que 6 sur 10 parmi les détenteurs d'assurance-vie, 1 sur 2 parmi les titulaires d'un PEA et même 48 % parmi les détenteurs de comptes bancaires rémunérés. Sans nul doute, ces variations traduisent les divergences socio-économiques qui existent entre ces différents détenteurs. Produits d'épargne réglementés, comptes sur Livrets et PEL sont davantage démocratisés en raison de leur liquidité et – à l'exception des livrets bancaires – leur fiscalité, souvent réduite. Ils offrent en outre la sécurité si chère aux épargnants français.

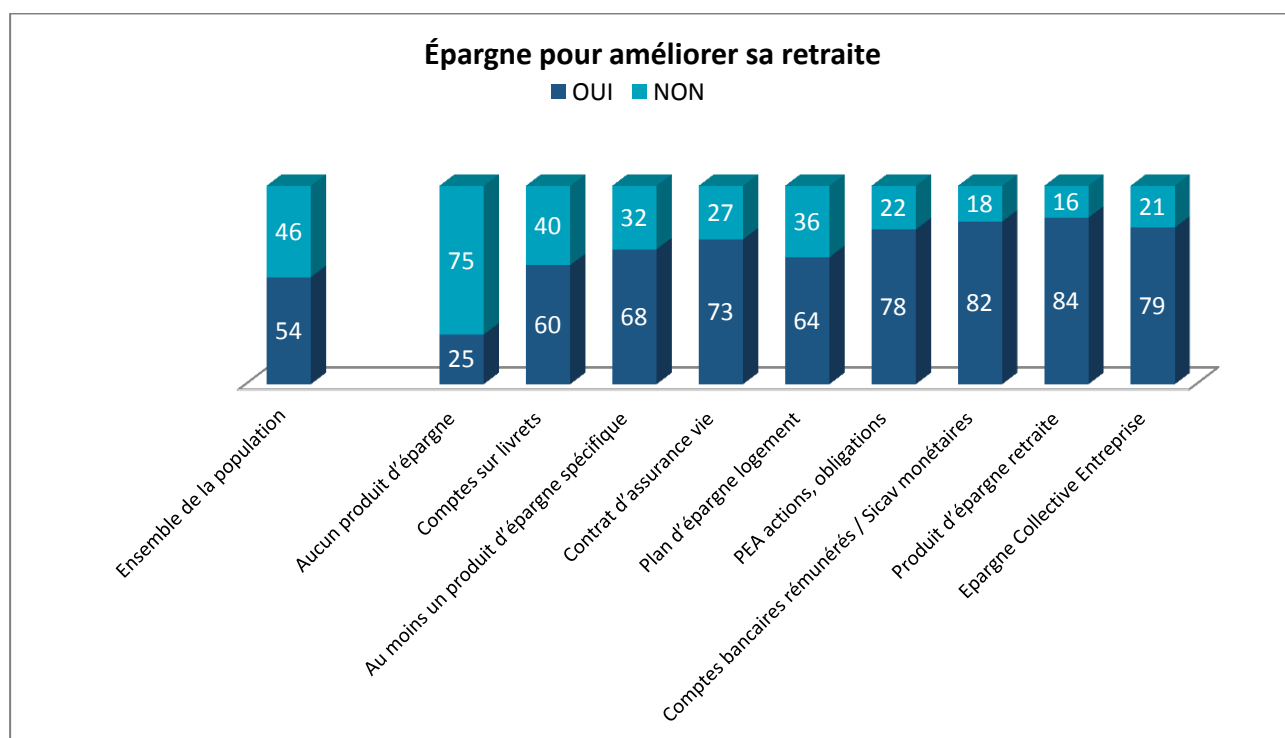


Si l'assurance-vie tient une place maîtresse dans l'épargne des ménages aisés, elle est également très présente au sein des classes moyennes en raison de sa souplesse. En revanche, comme évoqué précédemment PEA et comptes bancaires rémunérés sont davantage la marque des CSP+. Les détenteurs de ces produits bénéficient de fait d'une meilleure vision sur la pension qu'ils perçoivent ou percevront. Ils disposent ou préparent par ailleurs des compléments de revenus à travers notamment leur épargne financière pour compenser une possible baisse de leur niveau de vie une fois à la retraite.

L'ASSURANCE-VIE UN OUTIL CLÉ POUR PRÉPARER SA RETRAITE

73 % des détenteurs d'un contrat d'assurance-vie déclarent épargner pour leur retraite contre seulement 60 % des détenteurs de comptes sur Livrets et 68 % de ceux qui possèdent un PEL. L'assurance-vie est un produit qui offre de nombreuses possibilités, sortie en capital ou en rente. Parmi les nombreux avantages associés à ce produit, il permet à ses détenteurs de bénéficier d'abattements fiscaux en cas de sortie en rente viagère. Ainsi les rentes viagères ne sont imposables que sur une fraction de leur montant qui varie en fonction de l'âge du rentier au début du versement. Les rentes sont ainsi imposées à :

- 70 % de leur valeur si le titulaire a moins de 50 ans ;
- 50 % de leur valeur si le titulaire a entre 50 et 59 ans ;
- 40 % de leur valeur de la rente si le titulaire a entre 60 et 69 ans ;
- 30 % de leur valeur de la rente si le titulaire a plus de 70 ans.

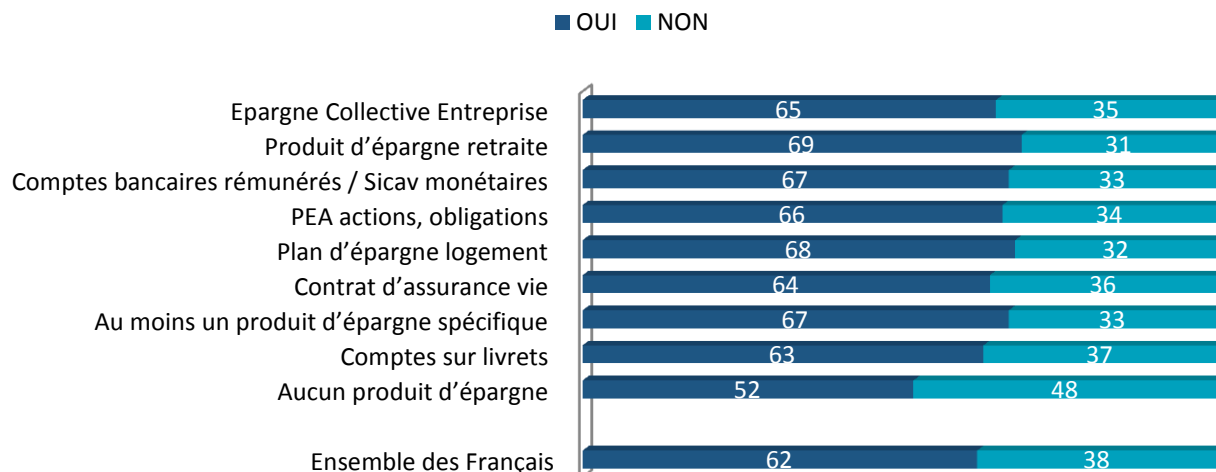


De plus l'assurance-vie profite de sa place de choix dans le panel de produits financiers détenus par les Français. Si l'épargne-retraite (souscrite dans un cadre personnel ou professionnel) est approuvée par 84 % des sondés pour améliorer sa retraite, elle rassemblerait moins de 5 millions de détenteurs à la fin 2015, soit nettement moins que les 37 millions de bénéficiaires d'un contrat d'assurance-vie. En raison des avantages fiscaux dont elle est assortie, l'épargne-retraite est privilégiée par les cadres supérieurs et les indépendants. Ce sont les catégories sociales qui sont par ailleurs les plus concernées par la baisse du taux de remplacement.

POUR AMÉLIORER SA RETRAITE, LA RETRAITE PROGRESSIVE SÉDUIT ÉPARGNANTS ET NON-ÉPARGNANTS

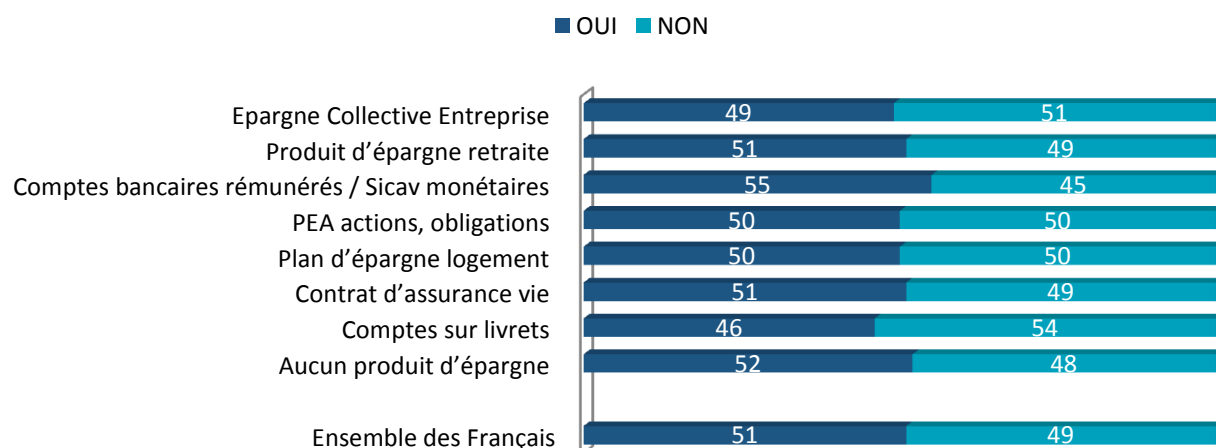
62 % des Français seraient prêts à travailler jusqu'à 65 ans mais à temps partiel les trois dernières années si cela permettait d'améliorer leur niveau de vie à la retraite. Cette solution est admise par une majorité de Français quel que soit leur patrimoine financier. Plébiscitée par les détenteurs de produits d'épargne-retraite qui sont près de 7 sur 10 à y être favorables, elle recueille par ailleurs le soutien de plus d'un non-épargnant sur deux (exactement 52 %). La plus grande prédisposition des épargnants détenant des produits spécifiques (type PEA, épargne collective, comptes bancaires rémunérés ou encore produit d'épargne-retraite) tient au profil des détenteurs (catégories sociales supérieures, revenus plus élevés que la moyenne).

Pour bénéficier d'une bonne retraite, seriez-vous prêt à travailler plus longtemps mais à temps partiel ?

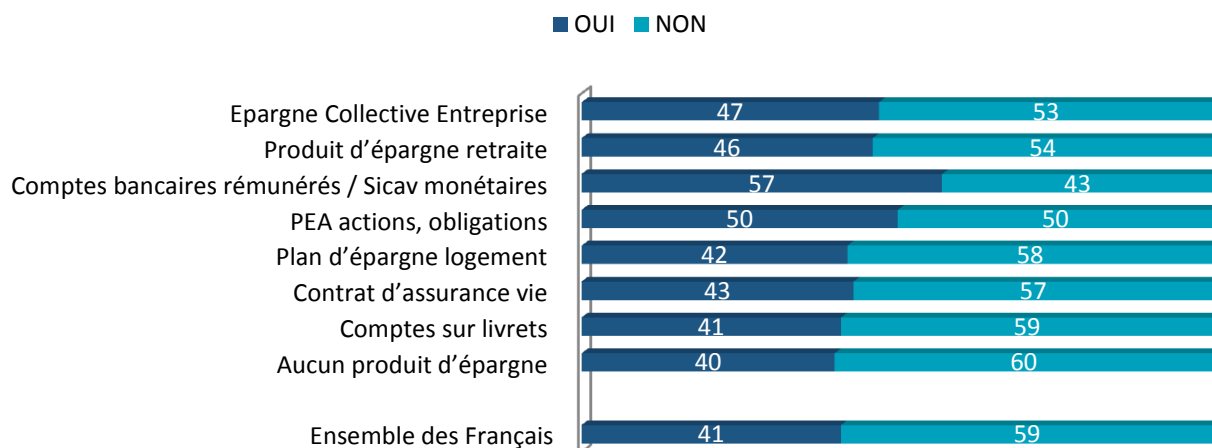


Les autres solutions proposées par notre enquête, à savoir le cumul emploi-retraite et la poursuite de son activité jusqu'à 65 ans recueillent respectivement 51 % et 41 % d'avis favorables auprès des Français. Sans surprise, c'est parmi les ménages les moins bien dotés et ceux dépourvus de patrimoine que l'idée de travailler jusqu'à 65 ans pose le plus problème. En revanche, pour améliorer leur future pension, ils sont tout de même 52 % parmi les non-épargnants à envisager le cumul emploi retraite pendant quelques années. Un résultat à mettre en parallèle avec leur plus grande inquiétude que la moyenne des Français à l'idée de ne pas disposer de moyens suffisants pour vivre correctement à la retraite.

Pour bénéficier d'une bonne retraite, seriez-vous prêt à cumuler pendant quelques années un emploi avec votre retraite ?



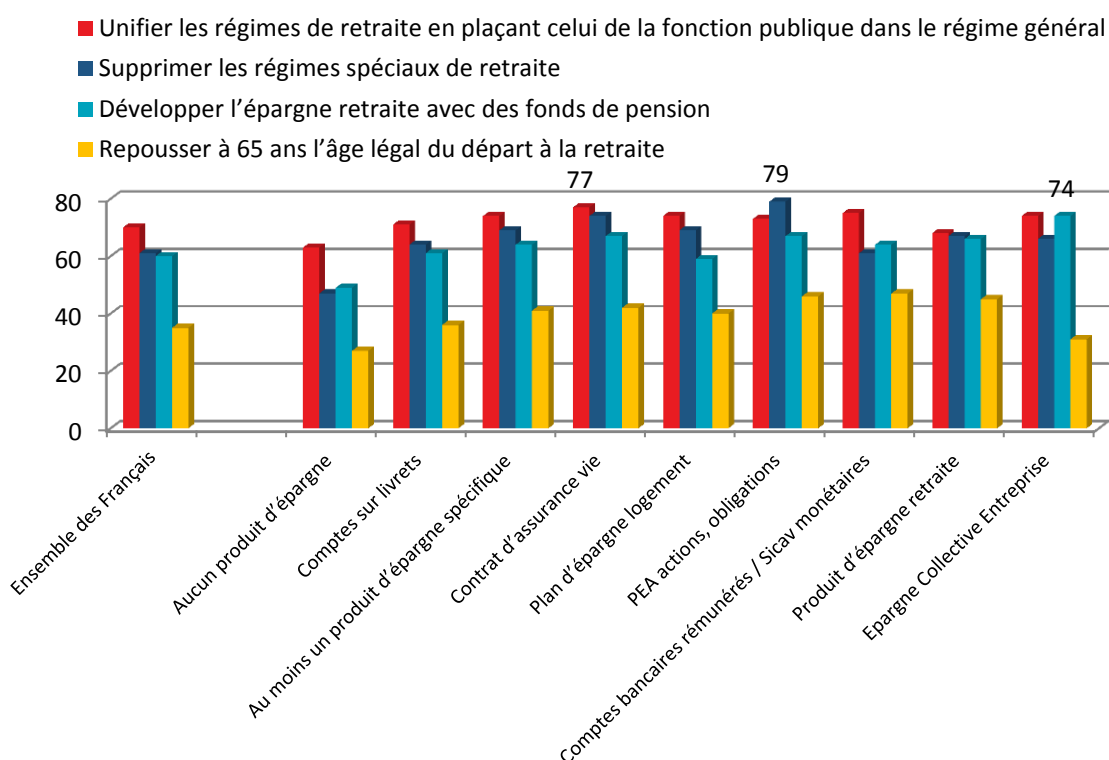
Pour bénéficier d'une bonne retraite, seriez-vous prêt à travailler jusqu'à 65 ans pour améliorer votre retraite?



RETRAITES, LES RÉFORMES PRÉFÉRÉES DES FRANÇAIS SELON LEUR PATRIMOINE FINANCIER

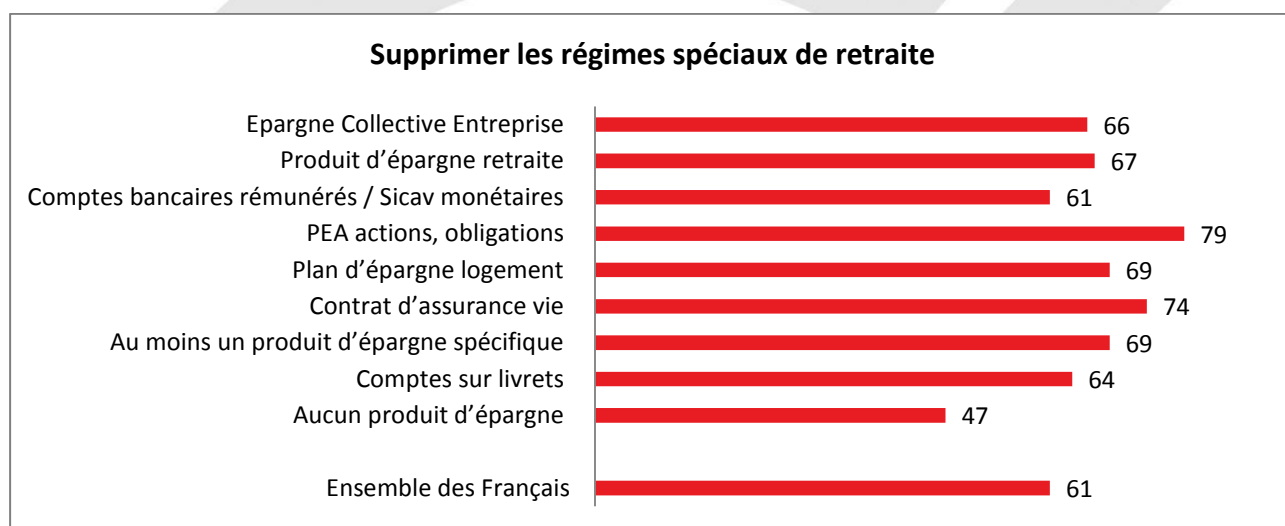
Les Français sont favorables à l'unification des régimes de retraites. Cette option figure en tête des citations avec le soutien de 70 % des Français. Elle est suivie de la suppression des régimes spéciaux, souhaitée par 61 % des sondés et du développement de l'épargne-retraite (60 %).

Après les élections présidentielle et législatives de 2017, pensez-vous que le nouveau Gouvernement devrait prendre les mesures suivantes ?



L'hostilité des non-épargnants à l'égard d'une éventuelle suppression des régimes spéciaux

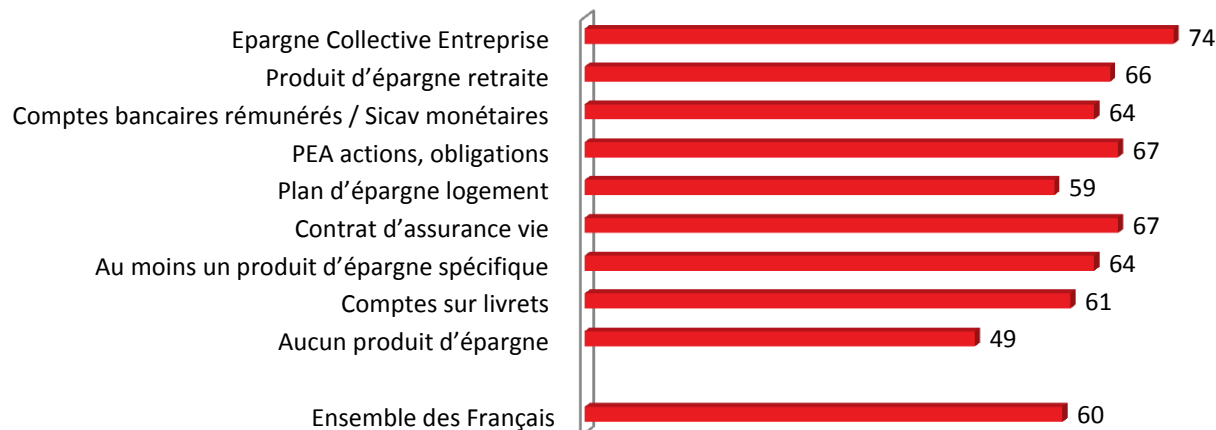
Les ménages ne disposant d'aucun produit d'épargne se démarquent de la moyenne des Français sur la suppression des régimes spéciaux. Moins d'un non-épargnant sur deux se déclare favorable à cette mesure quand elle recueille le soutien de 61 % de la population. Cette réserve tient certainement à la crainte, pour les ménages dépourvus de patrimoine financier, d'être directement impactés par cette suppression comme le révélait déjà notre précédente étude [épargne, retraite et revenus](#). Celle-ci mettait ainsi en évidence que seuls 44 % des foyers à faibles revenus (qui correspondent généralement aux ménages dépourvus de patrimoine financier) préconisent cette solution.



Le développement de l'épargne-retraite, une priorité pour contrecarrer la baisse des pensions

Les produits d'épargne spécifiques regroupant notamment assurance-vie, PEA, épargne-retraite ou encore l'épargne collective, dans notre étude, sont plutôt possédés par les cadres, les cadres supérieurs et les travailleurs indépendants. Or les suppléments retraite par capitalisation permettent justement, à ces catégories d'actifs, de compenser la forte baisse du taux de remplacement à laquelle ils devront faire face dans les années à venir, en raison des réformes successives adoptées depuis 1993. De fait, un soutien accru des pouvoirs publics en faveur de ce type de placement est bien accueilli par ces populations. Ainsi 64 % des épargnants détenant au moins un de ces produits sont favorables au développement de fonds de pension. Ils sont 67 % parmi les détenteurs d'assurance-vie et de PEA et même 74 % parmi les ménages ayant accès à un produit d'épargne collectif.

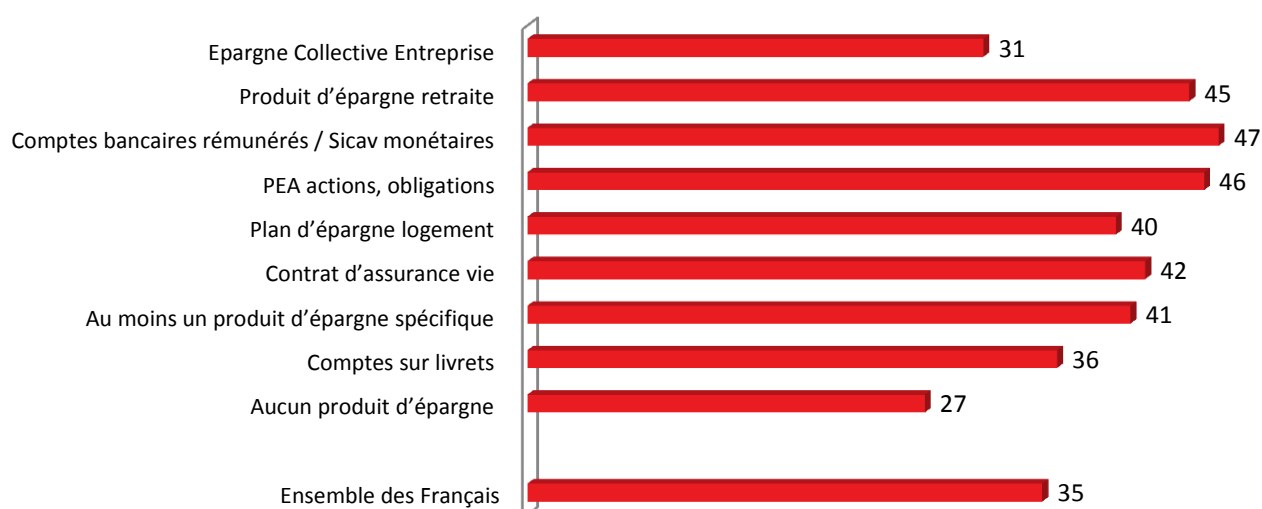
Développer l'épargne retraite avec des fonds de pension



Le report de l'âge de la retraite mis en minorité

Le report à 65 ans de l'âge légal de départ à la retraite n'est pas une solution populaire. Elle ne reçoit l'assentiment que de 35 % des sondés. Elle bénéficie néanmoins du soutien de près d'un épargnant sur deux. Elle obtient ses meilleurs scores parmi les titulaires de PEA et de comptes bancaires rémunérés avec respectivement 46 % et 47 % d'avis favorables. Là encore, derrière des produits de placement se cache un positionnement social. Les non-épargnants y sont quant à eux farouchement opposés (seulement 27 % de soutien).

Repousser à 65 ans l'âge légal du départ à la retraite



DÉPENDANCE : LES ÉPARGNANTS DAVANTAGE SENSIBILISÉS À CETTE PROBLÉMATIQUE

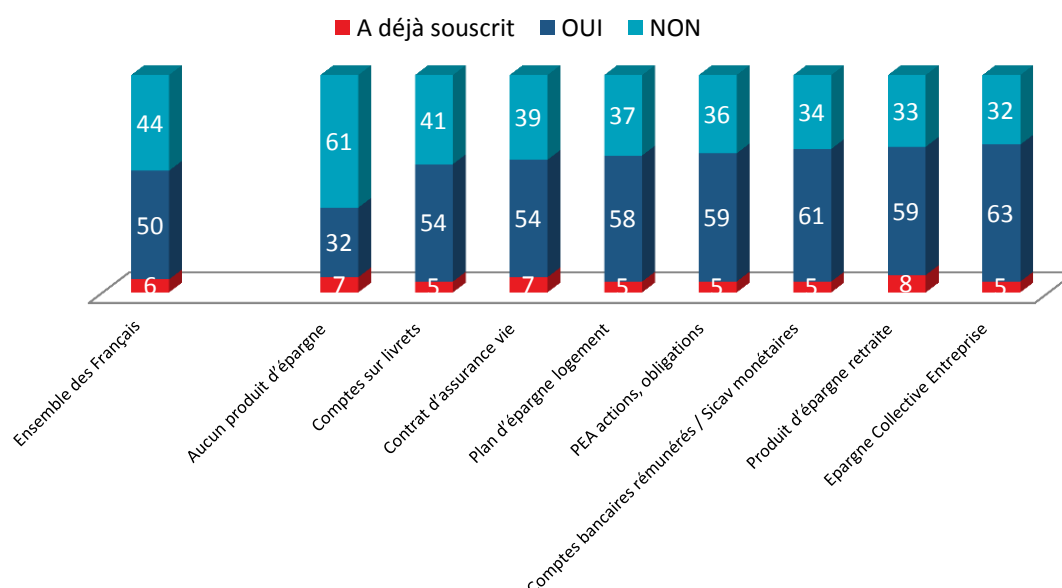
L'ASSURANCE DÉPENDANCE UN COMPLÉMENT NÉCESSAIRE POUR LES ÉPARGNANTS

La perte d'autonomie concerne aujourd'hui 1,24 million de personnes en prenant en compte le nombre de bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). En retenant le taux de progression moyen du ministère des Affaires sociales, 1,5 million de personnes en 2030 et 2 millions en 2050 seront dépendantes.

Face au risque d'entrer un jour en dépendance, un Français sur deux est prêt à souscrire une assurance spécifique et 6 % des sondés ont même déjà franchi le cap. C'est parmi les épargnants que cette couverture enregistre ses meilleurs scores (c'est-à-dire la part de ceux qui ont déjà souscrit + sont prêts à la faire). Ils sont ainsi 68 % chez les détenteurs d'épargne collective, 67 % chez ceux disposant d'un produit d'épargne retraite et 66 % parmi les détenteurs de comptes bancaires rémunérés ou de SICAV monétaires. Les détenteurs des autres produits spécifiques (PEA, PEL ou encore contrats d'assurance-vie) suivent de près. Les épargnants que l'on retrouve parmi les classes moyennes et classes moyennes supérieures voire aisées (selon la nature des produits détenus), semblent conscients qu'ils devront, en cas de perte d'autonomie, consacrer une partie de leur épargne au financement d'un reste à charge qui pourrait se révéler conséquent.

Les non-épargnants semblent se montrer les plus hostiles à l'égard d'un tel produit avec 61 % de réponses négatives. En raison de moyens réduits, limitant leur capacité d'épargne, les ménages dépourvus de patrimoine financier comptent davantage sur la solidarité nationale pour relever le défi de la dépendance. Mais ils sont tout de même 7 % (soit un peu plus que la moyenne) à avoir déjà souscrit un tel produit.

La propension à souscrire à titre individuel une assurance dépendance ?

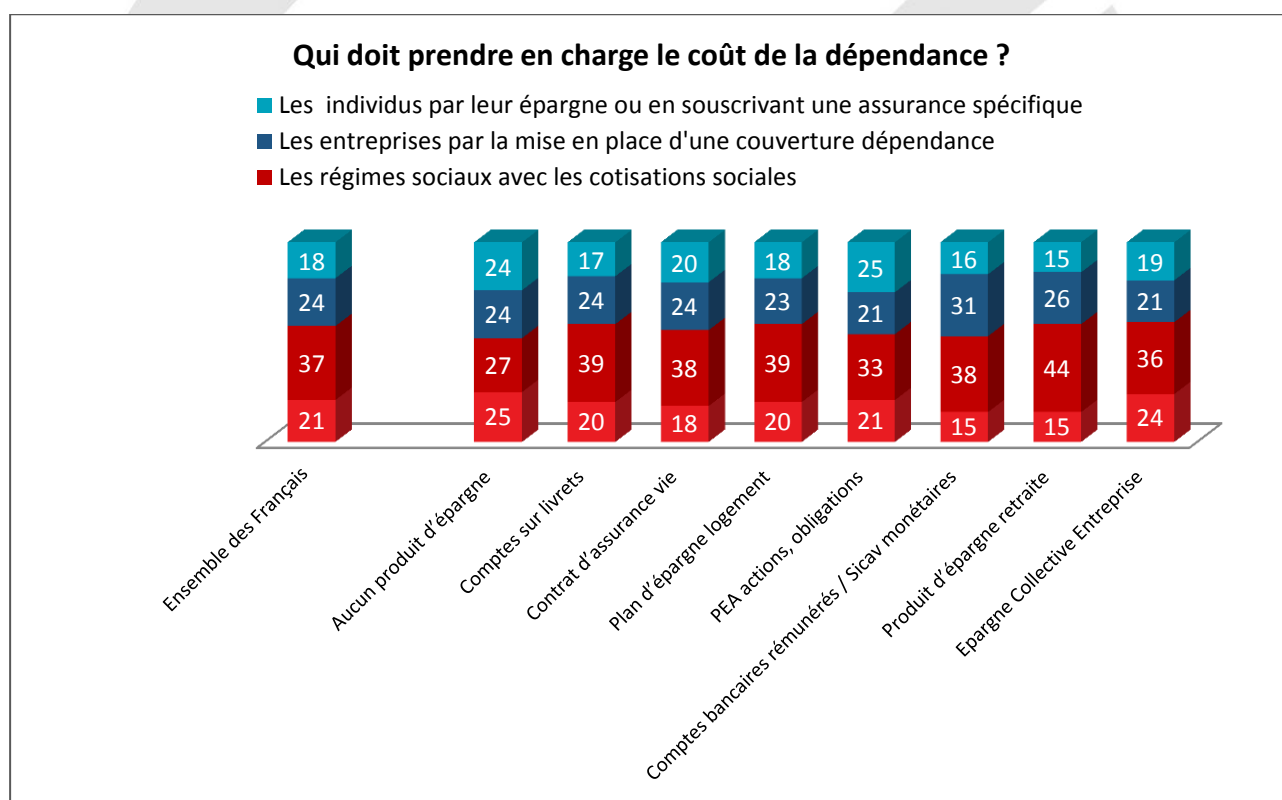


LE FINANCEMENT PAR LES POUVOIRS PUBLICS DOIT RESTER LA RÈGLE

Les Français estiment que l'appui apporté par l'assurance dépendance pour couvrir, notamment, les coûteux frais d'hébergement ne doit pas supplanter l'effort de tous à l'égard de nos aînés en situation de dépendance.

Ainsi les Français privilégient majoritairement (58 %) le financement public de la dépendance (avec respectivement 21 % des Français en faveur d'un financement par l'impôt et 37 % à travers les régimes sociaux). Ce choix est partagé par les non-épargnants et les détenteurs d'un patrimoine financier quel que soit le ou les placements détenu(s).

Le non-épargnant n'aurait-il pas néanmoins perdu confiance dans les structures étatiques ? En effet, près d'un non-épargnant sur deux fait un autre choix. Ils sont ainsi 24 % à souhaiter confier cette charge aux entreprises et 24 % à faire le choix des solutions individuelles (via leur épargne ou à la souscription d'une assurance spécifique).



* * *

* À la demande du Cercle de l'Épargne et d'Amphitéa, le Centre d'Études et de Connaissances sur l'Opinion Publique (CECOP) a conduit une étude sur les Français, la retraite et l'épargne.

L'enquête a été réalisée sur Internet du 7 au 10 février 2017 auprès d'un échantillon de 1 001 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, constitué d'après la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée) après stratification par région et catégorie d'agglomération. Le terrain d'enquête a été confié à l'IFOP.

Retrouvez toutes les informations concernant le Cercle sur notre site : www.cerclEDELEPARGNE.fr

Sur le site vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargne/retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est un centre d'études et d'information présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le conseil scientifique du Cercle comprend **Robert Baconnier**, ancien Directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Philippe Brossard**, chef économiste d'AG2R LA MONDIALE, **Jean-Marie Colombani**, ancien Directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Paul Fitoussi**, professeur des universités à l'IEP de Paris, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, **Christian Gollier**, Directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont - Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et Directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **François Héran**, Directeur de recherche à l'INED et Ancien Directeur du département des sciences humaines et sociales de l'Agence Nationale de la Recherche, **Jérôme Jaffré**, Directeur du CECOP, **Florence Legros**, Directrice Générale de l'ICN Business School de Nancy ; **Jean-Marie Spaeth**, Président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et Président de Thomas Vendôme Investment.

Ce dossier est une publication du Cercle de l'Épargne.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez

06 13 90 75 48

slegouez@cerclEDELEPARGNE.fr



AG2R LA MONDIALE

